

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EPINAL - 8801 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 18/09/2024 - 5991 - 2021 B 00785 - 903 503 563 - A.C.E BARDAGE

A.C.E BARDAGE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros
Siège social : 228, Rue de la Mairie 88 600 LAVAL-SUR-VOLOGNE
R.C.S EPINAL : 903 503 563

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05/06/2024

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice s'élevant à **13 777** Euros, auquel s'ajoute le **report à nouveau** antérieur pour un montant de **21 960** Euros, soit un total à affecter de **35 737** Euros, de la manière suivante :

- En **réserve légale** pour un montant de **0** Euros.
- En capital social pour un montant de **0** Euros.
- En distribution de **dividende** pour un montant de **23 440** Euros.
Dont **3 440** Euros **CSG/CRDS** sur dividende distribué et **0** Euros **IR** retenues à la source
- Le solde au compte **report à nouveau** pour un montant de **12 297** Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **13 396** Euros.

L'Assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat **bénéficiaire**, **les capitaux propres de la Société sont reconstitués et qu'ils ne sont pas inférieurs à la moitié du capital social.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Président
Monsieur AKSOY Ahmet



A.C.E BARDAGE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros
Siège social : 228, Rue de la Mairie 88 600 LAVAL-SUR-VOLOGNE
R.C.S EPINAL : 903 503 563

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 juin 2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **cinq juin**, à neuf heures, au siège social, les actionnaires de la société **A.C.E BARDAGE**, société par actions simplifiée au capital social de **1 000 Euros** divisé en **1 000 actions** de **1 Euro** de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur AKSOY Ahmet, préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social, soit la majorité requise pour les décisions ordinaires et qu'en conséquence l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;
- la liste des associés ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023**;
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées,
- les statuts sociaux.

Puis le Président déclare que son rapport de gestion, le texte des projets de résolutions proposées, le rapport spécial, les comptes annuels, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- 2) Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2023** et quitus au Président,
- 3) Affectation du résultat de l'exercice,
- 4) Rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- 5) Questions diverses,
- 6) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport spécial.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AA

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société établi par le Président, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels arrêtés à la date du **31 décembre 2023** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports lesquels dont apparaître **un bénéfice** de **13 777** Euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice s'élevant à **13 777** Euros, auquel s'ajoute le **report à nouveau** antérieur pour un montant de **21 960** Euros, soit un total à affecter de **35 737** Euros, de la manière suivante :

- En **réserve légale** pour un montant de **0** Euros.
- En capital social pour un montant de **0** Euros.
- En distribution de **dividende** pour un montant de **23 440** Euros.
Dont **3 440** Euros **CSG/CRDS** sur dividende distribué et **0** Euros **IR** retenues à la source
- Le solde au compte **report à nouveau** pour un montant de **12 297** Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **13 396** Euros.

L'Assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat **bénéficiaire**, **les capitaux propres de la Société sont reconstitués et qu'ils ne sont pas inférieurs à la moitié du capital social.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Président
Monsieur AKSOY Ahmet



A.C.E BARDAGE

228 RUE DE LA MAIRIE

88600 LAVAL-SUR-VOLOGNE

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>1</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>2</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>3</i>
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	<i>4</i>
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	<i>5</i>
<i>2033B - Divers à réintégrer</i>	<i>6</i>
<i>2033B - Divers à déduire</i>	<i>7</i>
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	<i>8</i>
<i>2033C - Détail du cadre III, plus & moins values</i>	<i>9</i>
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	<i>10</i>
<i>2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer</i>	<i>11</i>
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	<i>12</i>
<i>BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1</i>	<i>13</i>
<i>BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1</i>	<i>14</i>
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	<i>15</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>16</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>17</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>18</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>19</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>20</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>21</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>22</i>

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
A.C.E BARDAGE	
SIRET 90350356300012	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
228 RUE DE LA MAIRIE	
88600 LAVAL-SUR-VOLOGNE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées BARDAGE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0	Bénéfice imposable à 15% 17 285	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐			Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Cabinet REGARD D'EXPERTS 4 rue Lafayette 67100 STRASBOURG Tél : 0980669099
Nom et adresse du conseil :

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 10052024 Lieu : LAVAL SUR VOLOGNE

N° d'agrément : Qualité et nom du signataire : M. AKSOY AHMET

Signature : PRESIDENT

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :

Certifier conforme

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

total (a à h)

Indemnités	Rembour
------------	---------

8

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		A.C.E BARDAGE 31122023	
K	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENT S (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		8 537
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON S (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise A.C.E BARDAGE		228 RUE DE LA MAIRIE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		88600 LAVAL-SUR-VOLOGNE			
SIRET		9 0 3 5 0 3 5 6 3 0 0 0 1 2		Durée de l'exercice en nombre de mois * 12	
				Durée de l'exercice précédent * 15	
				Exercice N clos le 31122023	
				Exercice N-1 clos le 31122022	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	13 450	030	3 174
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044	13 450	048	3 174
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 961	066	1 961
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	1 170	070	1 170
		072	14 634	074	14 634
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	11 026	086	11 026
	Charges constatées d'avance *	092		094	2 000
	Total II	096	28 791	098	28 791
	Total général (I + II)	110	42 241	112	3 174
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134	21 960		
	Résultat de l'exercice	136	13 777	22 060	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	36 836	23 060	
Provisions pour risques et charges Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	763	10 610	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	914	4 273	
	Comptes courants d'associés	173	554	1 473	
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	2 231	16 356		
Total général (I + II + III)		180	39 068	39 416	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise: A.C.E BARDAGE		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	64 572 96 966
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	9 8
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	64 581 96 974
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	5 858
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	30 964 46 433
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	420	244	1 079 797
	Rémunérations du personnel *			250	9 448 13 487
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	3 367 4 427
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al. 3 du CGI)	255		254	3 157 17
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1 3
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	48 016 71 021
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	16 565 25 953
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	195
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	348		306	2 593 3 893
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	13 777 22 060
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 593
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	195
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	720
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)				
	Zone de revitalisation rurales (44. quinquiés)			138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			992	
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344	
	Investissements et souscriptions outre-mer			993	
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)				
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127	
	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)				
dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Déduction exceptionnelle (art 29 decies A)	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 29 decies B)			647	
	Déduction exceptionnelle (art 29 decies C)			649	
	Déduction exceptionnelle (art 29 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle (art 29 decies E)			990	
Bénéfice col. 1				352	17 285
Déficit col. 2				354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	17 285 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2023**

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	195
Totalisation	195

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A.C.E BARDAGE										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 450	444		446	1 450												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	12 000	462		464		466	12 000												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	12 000	492	1 450	494		496	13 450												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	157	534		536	157												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	17	552	3 000	554		556	3 017												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	17	572	3 157	574		576	3 174												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A.C.E BARDAGENéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			
					780			

II DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2023

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.C.E BARDAGE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	64 572	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	64 572	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	9	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	9	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	5 578	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	20 585	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	26 165	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
			38 416
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 90350356300012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A.C.E BARDAGE

ADRESSE (voie) 228 RUE DE LA MAIRIE

CODE POSTAL 88600 VILLE LAVAL-SUR-VOLOGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AKSOY Prénom(s) AHMET
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 08091983 N° département 99 Commune CICEKDAG Pays TURQUIE
Adresse : N° 228 Voie RUE DE LA MAIRIE
Code postal 88600 Commune LAVAL-SUR-VOLOGNE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 90350356300012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A.C.E BARDAGE

ADRESSE (voie) 228 RUE DE LA MAIRIE

CODE POSTAL 88600 VILLE LAVAL-SUR-VOLOGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT